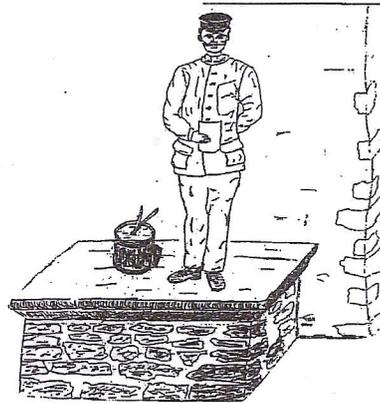


# La Babillard

**Cossé-en-Champagne**

[www.cosseenchampagne.mairie53.fr](http://www.cosseenchampagne.mairie53.fr)



**Mai 2016**

*Avis à la population !*

*Le point d'orgue du mouvement national de mobilisation des maires en 2015 et 2016 est le devenir de la petite commune rurale et la baisse drastique des dotations de l'état. Cette baisse des dotations impacte toutes les communes et sans nul doute les communes les plus dynamiques. Cossé-en-Champagne n'y échappe pas (34 000 € en 2014 réduit à 18 000 € en 2017). Certes, rien ne sert de crier « au feu... au feu... ! » mais une rigueur budgétaire s'impose : A tous les niveaux, « faisons cause commune » :*

- Pour tous les contribuables : Coup de pouce « supplémentaire » au niveau des impôts locaux ;*
- Pour tout le personnel : Réduction des charges du personnel par une compression horaire à leur juste mesure selon les possibilités des postes ;*
- Pour les élus : Reversement des indemnités de fonction sous forme de dons.*

*Je ne doute pas de votre bonne compréhension pour le devenir de notre village « où il fait bon vivre ». Sachez que la priorité de mes priorités a toujours été l'humain d'abord et le service à tous mes concitoyens.*

*Qu'on se le dise*

## Budgets votés en séance du 14 avril 2016

La séance du 14 avril 2016 a été consacrée aux votes des comptes administratifs (CA) de l'exercice 2015 et des budgets primitifs (BP) de l'exercice 2016 de la commune et de ses budgets annexes (Détail consultable en mairie) :

### Budget du CCAS

|                           | CA 2015  |          | BP 2016  |          |
|---------------------------|----------|----------|----------|----------|
|                           | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Section de Fonctionnement | 781.50   | 851.50   | 72.00    | 72.00    |
| Section d'Investissement  | 0.00     | 445.04   | 445.04   | 445.04   |
| Excédent global           |          | 515.04   |          |          |

Le budget du CCAS sera dissous au 31/12/2016 et réintégré dans le budget général de la commune.

### Budget annexe assainissement

|                           | CA 2015   |           |
|---------------------------|-----------|-----------|
|                           | Dépenses  | Recettes  |
| Section de Fonctionnement | 36 088.75 | 36 088.75 |
| Section d'Investissement  | 8 872.39  | 6 872.39  |
| Excédent global           | 0.00      | 0.00      |

Le budget annexe assainissement a été dissous au 31/12/2015 et réintégré dans le budget général de la commune avec un excédent de 22 220.03 €.

### Budget annexe lotissement

|                           | CA 2015  |          | BP 2016  |          |
|---------------------------|----------|----------|----------|----------|
|                           | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Section de Fonctionnement | 0.29     | 0.29     | 2 976.29 | 2 976.29 |
| Section d'Investissement  | 0.00     | 0.00     | 2 976.00 | 2 976.00 |
| Excédent global           | 0.00     | 0.00     |          |          |

### Budget communal

| Dépenses de Fonctionnement     | CA 2015<br>290 860.68 | BP 2016<br>378 841.91 | Recettes de Fonctionnement    | CA 2015<br>312 637.28 | BP 2016<br>378 841.91 |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Charges à caractère général    | 73 281.87             | 126 850.00            | Excédent report N-1           |                       | 84 759.11             |
| Charges de personnel           | 158 699.37            | 157 630.00            | Produits du domaine           | 57 702.09             | 65 860.00             |
| Charges de gestion courante    | 33 754.28             | 27 029.05             | Impôts et taxes               | 142 039.03            | 154 844.08            |
| Atténuations de produits       | 5 495.66              | 6 890.66              | Dotations et participations   | 69 008.15             | 62 029.86             |
| Charges financières            | 9 695.62              | 8 843.60              | Produits de gestion courante  | 12 444.71             | 7 000.00              |
| Amortissements immo            | 9 814.66              | 8 520.60              | Amortissement subv            |                       | 3 411.00              |
| Charges exceptionnelles        | 119.22                | 0.00                  | Atténuations de charges       | 1 259.00              | 937.86                |
| Dépenses imprévues             |                       | 23 069.35             | Produits exceptionnels        | 8 529.90              | 0.00                  |
| Virement à la sect d'inv       |                       | 20 008.65             | Reprise excédent assainiss    | 21 654.40             | 0.00                  |
| Excédent année N               |                       |                       |                               | 21 776.60             |                       |
| Report des ex antérieurs       |                       |                       |                               | 80 158.04             |                       |
| Excédents à reporter N+1       |                       |                       |                               | 101 934.64            |                       |
| Dépenses d'Investissement      | CA 2015<br>41 900.72  | BP 2016<br>62 186.17  | Recettes d'Investissement     | CA 2015<br>42 082.18  | BP 2016<br>62 186.17  |
| Déficit d'investissement       |                       | 17 175.53             | Excédent capitalisé           | 26 044.81             | 17 175.53             |
| Emprunts + cautions            | 31 553.72             | 33 851.64             | F.C.T.V.A. et dotations       | 1 432.00              | 1 622.00              |
| Acquisitions de biens          | 669.00                | 1 000.00              | Virement de la sect de Fonct  |                       | 20 008.65             |
| Immobilisations en cours       | 9 678.00              | 6 748.00              | Subventions et participations | 4 442.15              | 12 914.35             |
| (Eglise Restauration des murs) |                       |                       | Cautions                      | 348.56                | 1 500.00              |
| Amortissements                 |                       | 3 411.00              | Amortissements                | 1 855.36              | 8 520.60              |
|                                |                       |                       | Vente de terrain              | 7 959.30              |                       |
|                                |                       |                       | Reprise excédent CCAS         |                       | 445.04                |
| Déficit année N                |                       |                       | Excédent année N              |                       | 181.46                |
| Report des déficits antérieurs | 17 356.99             |                       |                               |                       |                       |
| Déficit à reporter en N+1      | 17 175.53             |                       |                               |                       |                       |
| Excédent global 2015           |                       |                       |                               | 84 759.11             |                       |

## Les décisions essentielles du conseil municipal

Séances des 7 janvier, 4 février, 3 et 24 mars, 14 avril 2016

L'Etat exige la mise en conformité de l'accessibilité des établissements ouverts au public. Le plan et l'agenda d'accessibilité sont programmés sur 6 ans et ont été déposés à la préfecture le 12 janvier 2016.

**Un jardin du souvenir** : espace de dispersion des cendres d'une surface de 2 m<sup>2</sup> a été réalisé par Philippe, employé communal. La stèle et la plaque « Jardin du Souvenir » ont été gracieusement et bénévolement installées.

Les tarifs des concessions en vigueur depuis trois décennies, ont été revus et votés comme suit :

| Tarifs votés 03/03/2016 |                        |                            |
|-------------------------|------------------------|----------------------------|
|                         | Concessions inhumation | Concessions urne funéraire |
| 15 ans                  | 45 €                   | 20 €                       |
| 30 ans                  | 60 €                   | 30 €                       |
| 50 ans                  | 120 €                  | 60 €                       |
| Jardin du souvenir      | Gratuit                |                            |

Selon la loi Nôtre, la compétence eau potable et assainissement sera confiée à la com-com de Meslay-Grez à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. En conséquence, le conseil a décidé la dissolution du budget annexe assainissement et reprise dans le budget général de la commune avec un excédent de fonctionnement de 21 389.14 € et un excédent d'investissement de 830.89 €.

Le conseil municipal a décidé de fixer le montant de la redevance assainissement 2017 comme suit:

|                       | 2017     | Mémo 2016 |
|-----------------------|----------|-----------|
| Abonnement            | 90 €     | 85 €      |
| Consommation          | 1.20€/m3 | 1.075€/m3 |
| Incidence pour 120 m3 | 234 €    | 214 €     |

En partenariat avec les communes voisines et l'association « Tourisme et Patrimoine de Saulges », le conseil a donné son accord pour faire élaborer une plaquette d'informations touristiques pour un coût approximatif de 150 € par commune. Une participation financière est sollicitée auprès de la com-com de Meslay-Grez au titre de la compétence tourisme.

Le conseil se pose la question du bienfondé de la répartition des pierres dans les chemins privés, action illégale selon la réglementation, coûteuse pour la commune et qui apporte chaque année son lot de plaintes de la part des administrés. Il décide en conséquence de supprimer la distribution de pierres dans les chemins privés. Le tas de pierres en stock à l'atelier communal suffira pour remblayer les chemins communaux de Montplaisir et Bellevue en 2016.

Compte tenu de la diminution des effectifs scolaires et de la baisse des inscriptions à la cantine, le prix de revient du repas de la cantine est passé à 8 € en 2015. Il a donc été décidé de réduire les heures de personnel sur le temps du repas et de revoir les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

|               | PRIX € |
|---------------|--------|
| repas enfant  | 3.50   |
| repas adulte  | 8.00   |
| repas portage | 8.00   |

En ce qui concerne l'accueil périscolaire les membres du conseil ont décidé à la majorité de fixer les tarifs suivants :

|                                    |                                      |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| garderie (horaire) sans changement | QF < 1000 : 1.85<br>QF > 1000 : 1.90 |
|------------------------------------|--------------------------------------|

Considérant le déficit du pôle NAP, Nouvelles Activités Périscolaires, le conseil a décidé de demander une participation aux familles pour l'achat des fournitures d'un montant de 15 € par enfant.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, la garderie est facturée selon des tranches horaires :

| Tranches horaires       | Tarifs        |
|-------------------------|---------------|
| 7h15/7h30               | 3.75 €        |
| 7h30/8h50 – 16h30/18h00 | 1.85 € /h     |
| 18h00/19h00             | 7.50 € / 1/2h |

NB : attention la garderie est facturée à l'heure. Toute heure commencée est due.

De plus ils décident de maintenir le montant des participations scolaires à 50 € par enfant pour 46 élèves et le forfait de 2000 € pour les achats divers.

Après mise en concurrence, le contrat de location du photocopieur de l'école avec Dactyl-Buro a été révisé à la baisse. Le nouveau matériel permet également de connecter les ordinateurs et supprimer ainsi les imprimantes consommatrices de toner. L'école est maintenant équipée d'un photocopieur /scanner /imprimante pour un prix de revient de 805.20 € au lieu de 1500 € et ce pour une meilleure prestation.

Les tarifs de location de la salle des fêtes ont été revus en tenant compte de la qualité de la prestation et des tarifs appliqués dans les communes voisines :

|                     | Tarifs habitants de la commune                                                       | Tarifs hors commune                          |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| le week-end         | 260 €                                                                                | 350 €                                        |
| à la journée        | 160 €                                                                                | 250 €                                        |
| Conférence/ réunion | 100 €                                                                                | 150 €                                        |
| Vin d'honneur       | 50 €                                                                                 | 70 €                                         |
| Associations        | 1 <sup>ère</sup> location gratuite puis plein tarif dès la 2 <sup>ème</sup> location | Application des tarifs en vigueur ci-dessus. |
| Chauffage           | 40 € / jour – 80 € pour 2 j au cas par cas y compris pour les associations           |                                              |
| Ménage              | 100 € / location quel que soit la durée                                              |                                              |

Compte tenu des restrictions budgétaires, le conseil donne son accord pour voter les subventions aux organismes privés comme suit :

| Associations                | 2016 |
|-----------------------------|------|
| Société de pêche du Treulon | 90   |
| Ass. de Pêche du plan d'eau | 150  |
| A.P.E. Cossé Bannes         | 150  |
| Alerte sportive de Ballée   | 50   |

Les discussions sont en cours avec les partenaires financiers afin de renégocier les emprunts et alléger les charges financières. Dans l'ensemble, le travail est fructueux, toutefois, le conseil a décidé une **augmentation des taux d'imposition** pour l'année 2016.

Soit:

| Taxes             | 2015    | 2016    |
|-------------------|---------|---------|
| Taxe d'habitation | 18.62 % | 20.48 % |
| Foncier bâti      | 25.89 % | 28.48 % |
| Foncier non bâti  | 34.83 % | 38.31 % |

## Démographiquement parlant

Tous nos regrets pour **Bernard Desnos** décédé le 3 janvier, **Marie-Henriette Lavoué** décédée le 18 mars et **Raymond Lesourd** décédé le 3 avril 2016.

Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles et à tous ceux qui leur sont chers.

## Prenez notes

**Le secrétariat de mairie sera fermé** les 27 mai et 6-20-21 juin 2016 . En cas d'urgence vous pourrez contacter Mme Morand au 0243905931.

**L'agence postale sera fermée** les 25 et 28 mai 2016.

Nous vous remercions de votre compréhension

## Pèle Mêle

### Les Loups Gourmands ... „Café Littéraire"

#### Ouverture d'une Bibliothèque participative

Le principe est simple:

Constituer le fonds: vous avez des livres que vous ne souhaitez pas garder mais que vous ne voulez pas jeter non plus, alors venez les déposer sur les étagères mises à disposition, ils feront le plaisir d'autres lecteurs.

Les livres déposés ne sont plus à personne ou sont à tout le monde: il n'y a pas de gestion de cartes comme dans une bibliothèque ordinaire. Ils ne sont pas forcément à rendre, il n'y a pas de temps imposé pour la lecture.

Il vous plaît: vous pouvez le conserver.

Une fois le fonds constitué, pour prendre un, deux ou plusieurs ouvrages il suffit d'en apporter un, deux ou plusieurs autres en échange: le stock restera le même.

Je souhaite créer un lieu de passage pour les livres, leur donner une autre vie, une autre histoire, sans contrainte.

En déposant un ouvrage vous pouvez y laisser un avis de lecture, un commentaire, un résumé pour donner envie de le lire si il a été aimé par vous ou au contraire une réflexion pour partager un ressenti.

Beaucoup ont déjà trouvé refuge sur les étagères des Loups Gourmands.

Ils sont albums, romans, revues, documentaires pour adultes, ados et enfants.

Avis à chacun pour la constitution du fonds !

Bienvenue à tous, lecteur ou non.

" Quand le plaisir de Manger rejoint l'envie de Lire"

Valérie Bourny

#### Nouveau Service :

**Agrial** offre un service supplémentaire à la population : **Dépôt de gaz**. Ce service est ouvert aux jours d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Un chaleureux accueil, comme d'habitude, vous sera réservé.

#### Le mot du Comité des fêtes

Le comité des fêtes a élu son nouveau bureau, voilà sa composition : Président : Romain Bastien, Vice-président : Ludovic Bignon, Secrétaire : Patricia Destainville et Trésorier : Arnaud Morin.

Les prochaines festivités se préparent, en particulier le concours de pétanque qui se déroulera le 2 Juillet et l'assemblée du village le 16 Juillet avec au menu du cochon grillé à la broche. Les tickets seront en ventes très prochainement.

Le comité des fêtes.

**L'amicale des anciens combattants d'Afrique du Nord** et autres conflits a le regret de faire part du **décès de Raymond Lesourd** survenu à l'hôpital du Mans le 3 mars 2016.

Raymond Lesourd a exercé les fonctions de président de l'amicale des anciens combattants d'AFN durant 18 ans, il en était toujours le président honoraire.

Les funérailles ont eu lieu le 7 avril 2016 à Cossé-en-Champagne, à l'occasion desquelles des honneurs militaires poignants ont été rendus en hommage au défunt.

L'ensemble des membres de l'amicale adresse le plus vif témoignage de soutien et ses sincères condoléances à la famille de Raymond.

Christian HERBERT, Vice-Président AC-AFN

### **Le Club des aînés**

Remercie tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite du concours de belote organisé les 8-9-10 avril ainsi que les nombreux participants. Nous avons eu 260 inscriptions à ce concours. Quatre adhérents ont été sélectionnés pour le concours cantonal individuel qui s'est déroulé à La Bazouge-de-Chémeré le 26 avril.

Les aînés du club se réuniront autour d'un buffet campagnard jeudi 9 juin à 12 heures à la salle des aînés.

Nous avons une pensée toute particulière pour nos aînés qui nous ont quittés, Bernard Desnos et Raymond Lesourd.

Les membres du Club des Aînés

### **Tourisme culturel et historique**

**Une visite guidée de l'église** et de ses peintures murales aura lieu

Le 12 mai à 15 heures à la demande de l'association « Génération Mouvement » (Sarthe)

Le 29 mai à 16 heures à la demande de la Société d'histoire et d'archéologie de la Mayenne.

**Le Comité 14/18** vous propose une nouvelle présentation liée au déroulement de la Grande Guerre pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 1916. Cette exposition est installée au fond de l'église. Vous pouvez la découvrir tous les jours entre 9 h et 18h30.

**Le maintien de la qualité de l'espace propre** est l'affaire de tous. Nous ramassons encore trop de déchets au pied des conteneurs. Tous les déchets qui ne peuvent être stockés dans les conteneurs ordures ménagères et tris sélectifs y compris les déchets verts, doivent impérativement être emportés à la déchetterie. Elle est située à Ballée, ouverte tous les mercredis matins de 9h à 12h et samedis après-midis de 14h à 17h.

## **Et puis encore ....**

### **Recensement militaire**

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3ème mois suivant. Ils se présentent à la mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. Ils peuvent également se faire représenter par un parent.

A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

**Attention** : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

Désormais, seuls le **certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté**

ou

**-l'attestation individuelle d'exemption de participation à la journée défense et citoyenneté,**

permettent aux administrés de justifier de leur situation vis-à-vis du service national lors de la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. (Dossier auto-école, inscription au baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro..., concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la gendarmerie). Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la journée défense et citoyenneté à 17 ans et 3 mois environ et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

*Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non-inscription automatique sur les listes électorales.*

Au-delà des délais légaux, les Français non recensés peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

### **REseau SOCIAL d'Aides à la Personne**

#### **« Un réseau pour aider et être aidé »**

**L'AGEMA et l'association RESO'AP**, fondée par la Mutualité Sociale Agricole et Générations Mouvement, ont décidé de mettre en œuvre un nouveau service à l'attention des habitants de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez nécessitant un accompagnement :

- à domicile (pour rompre l'isolement, discuter...),
- hors domicile (lors de leurs déplacements).

Aller chez le médecin, faire des démarches administratives, rendre visite à un proche... RESO'AP met en relation des personnes ayant un besoin en accompagnement avec des bénévoles.

Si vous souhaitez devenir bénévole ou bénéficier des services, pour tout renseignement, veuillez contacter le

06 6085 16 30 (du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 14h à 17h) Contact : [contact@resoap.fr](mailto:contact@resoap.fr) Carine SEITE, Responsable MSA Services 02.43.39.44.29

**L'ADMR, la référence du service à la personne** pour vous faciliter la vie. Vous trouverez tous les services proposés sur la fiche jointe.

### « Le don de vie, quoi de plus beau ! ... »

L'association **France Adot 53** est présente sur tout le département pour aller à la rencontre des mayennais, les sensibiliser, les informer et répondre à leurs questions concernant les dons d'organes et de tissus humains dont la moelle osseuse.

En France, en 2014, **20311 personnes** étaient en attente de greffes, **5357 patients** ont reçu un organe.

Porter sur soi une carte de donneur d'organes est un engagement fort. Mais il est primordial de faire connaître sa volonté à ses proches pour qu'ils puissent en témoigner.

**FRANCE ADOT 53 - BP 90634 – 53006 LAVAL CEDEX**  
**TE : 02 43 90 68 10 Mail : franceadot53@orange.fr**  
**WWW.france-adot-org**

### Jeunes lycéens étrangers Brésiliens et Allemands, cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, **les familles peuvent accueillir**". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

#### Renseignements :

**CEI-Centre Echanges Internationaux**

**Christine Emery, 15, Rue du Haut Pignon, 72650 La Chapelle St Aubin**

**tél : 06 73 10 74 65, e-mail : [ch.emery@wanadoo.fr](mailto:ch.emery@wanadoo.fr)**

**Bureau Coordinateur CEI: 0299200614 - 0299461032**

**Le secours populaire** recherche des **familles bénévoles** pour accueillir des enfants des YVELINES pendant les vacances d'été, afin de les extraire de leur cadre quotidien, de leur faire vivre de bons moments. Ces séjours ont lieu du 15 au 29 Juillet 2016 et du 29 Juillet au 12 Août 2016.

Renseignements: tel 02/43/56/41/89 [contact@spf53.org](mailto:contact@spf53.org)

Adresse : 9/11 Rue Achille Bienvenu 53000 LAVAL

### Message de la FDGDON

**ZONES NON AGRICOLES** : depuis 2011, la FDGDON rédige un Bulletin de Santé du Végétal, disponible sur Internet (site FREDON PdL, DRAAF PdL, CRA PdL) grâce à un réseau régional d'observateurs collectant des données sur les ravageurs et maladies rencontrés en espaces verts, potagers, espaces ruraux... (ex : pucerons, mildiou,...). Vous êtes intéressés ? Des formations, du matériel de piégeage et des analyses sont proposées.

**CHENILLES** : A l'automne 2015, la FDGDON 53 a renouvelé les aspersion de bio-insecticide, lors de luttes collectives contre les chenilles processionnaires du pin. La présence des chenilles cause des problèmes de santé publique par les risques d'urtications. Autres dommages : ceux effectués aux pins, qui se retrouvent parfois totalement défeuillés. Les inscriptions se font dès septembre en mairie ou à la FDGDON. Nous pouvons également effectuer un échenillage mécanique des cocons et placer des éco pièges permettant d'intercepter les chenilles avant leur enfouissement dans le sol. Cependant, il faut veiller à les poser avant les processions, dès le mois de janvier !

**FRELON ASIATIQUE** : Originaire d'Asie, sa présence est due à une introduction accidentelle d'origine humaine. Il a été identifié en France (Lot et Garonne) en 2005 et en Mayenne en 2010. Pour l'instant, la réglementation du 26 décembre 2012 classe la présence de frelons asiatiques de : danger sanitaire de deuxième catégorie au titre de la protection de l'abeille domestique (Ministère de l'Agriculture). La FDGDON53 veille le suivi de l'espèce et étudie la mise en place d'un Plan d'Action Collectif. L'enlèvement des nids est un travail de professionnels (Entreprise 3D) compte tenu des risques d'accident et de dissémination de l'espèce.

**AMBROISIE**: Cette plante au pollen allergisant pour l'homme est discrète et s'implante sur les terrains qui sont travaillés (cultures, terrassements...). Ces nombreuses graines peuvent germer près de 10 ans après être tombées au sol. Toujours absente de notre territoire, elle est présente en Pays de la Loire et nous la trouvons à moins de 15 Kms de notre limite départementale.

**CORBEAUX** (corneille et freux) : Ils occasionnent dégâts aux cultures, problèmes de salubrité et impacts sur la faune sauvage. Lutter contre ces nuisibles en période hivernale est la meilleure solution : les adultes sont prélevés et ne se reproduiront pas. Comme en février 2015, la FDGDON 53 vous propose de mettre en place des actions de tirs groupés en 2016.

**RAGONDIN - RAT MUSQUE** : des luttes collectives vont être effectuées début 2016 dans certains bassins. Pensez à vous protéger en portant des gants. En 2015, une régulation des rongeurs aquatiques nuisibles a été effectuée par la FDGDON sur la rivière la Mayenne, à la demande du Conseil Départemental. 568 individus ont été piégés.

**TAUPE** : Pour lutter contre les taupes, nous proposons deux méthodes : le PH3 (gaz) ou la lutte mécanique (piège).

**RONGEURS D'HABITATIONS** : N'attendez pas que les niveaux de populations remontent car vous serez vite envahis. Toute une gamme de produits est à votre disposition à la FDGDON (voir tarifs),

### POUR ETRE EFFICACE TRAVAILLONS TOUS ENSEMBLE !

**FDGDON 53 – 17 Bd des Manouvriers – 53810 CHANGE**

**Tél. : 02 43 56 12 40 - Fax : 02 43 49 35 13 -**

**Courriel : [accueil@fdgdon53.fr](mailto:accueil@fdgdon53.fr)**

### Dates à retenir

- Vendredi 1<sup>er</sup> juillet : Fête de l'école
- Samedi 2 juillet : Concours de Pétanque - Comité des fêtes
- Samedi 16 juillet : Assemblée - Cochon grillé – Comité des fêtes



## ADMIR de BALLEE

Association de services à domicile pour tous à côté de chez vous

### Facilitez-vous la vie !

#### Entretien du domicile

Ménage, repassage ou petits travaux de jardinage et bricolage...  
votre emploi du temps vous laisse peu de disponibilité  
ou vous ne pouvez plus les effectuer seul ?  
Nos professionnels interviennent chez vous en fonction de vos besoins.

#### Garde d'enfants

Chercher les enfants à la sortie des classes, les aider à faire leurs  
devoirs, préparer leurs repas... un service sur mesure pour le bien-être  
des enfants et la tranquillité des parents !

#### Aide à la personne, maintien au domicile

Se faire accompagner pour préserver le bonheur de rester chez soi :

- Aide dans les gestes du quotidien : aide au lever et coucher, à la toilette...
- Aide pour les actes de la vie sociale : courses, rendez-vous, sorties ...
- Portage de repas : tous les jours de la semaine, un repas livré à domicile.
- Téléassistance FILIEN : un système relié à notre plateau d'écoute 24h/24 qui permet d'alerter les secours en cas de besoin.

**Des services pour tous** : célibataire ou famille, actif ou retraité... en pleine santé, en perte d'autonomie, en situation de handicap ou en période de convalescence...

**Des services modulables** : interventions ponctuelles ou régulières et horaires adaptables à vos besoins.

**Des aides financières possibles** : APA pour les personnes âgées, PAJE pour la garde d'enfant... nous vous accompagnons dans les démarches administratives.

### Acteur de proximité, social et solidaire !

A Ballée, Cossé en Champagne, Epineux le Seguin, Chémeré le Roi, Bannes et la Bazouge de Chémeré, c'est une équipe de 8 professionnels qui interviennent à domicile et 15 bénévoles qui animent l'association afin d'aider toute personne à bien vivre chez soi avec un service de qualité.

Attachés aux valeurs humaines du réseau ADMR, les bénévoles avec l'appui des salariés sont présents pour :

- Offrir une relation d'accompagnement et de conseil, être à l'écoute des besoins de chacun
- Réaliser des visites de convivialité et apporter un soutien aux clients en situation de fragilité ou d'isolement
- Contribuer à la gestion de l'association et au suivi des dossiers

**Vous aussi, vous pouvez devenir bénévole !** Des missions variées et adaptées à vos disponibilités.

#### Horaires des permanences :

- Physiques : mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h
- Téléphoniques : lundi au mercredi de 9h à 12h et jeudi de 13h30 à 15h30

#### Votre référent local :

- Ballée : Renée BRILLET, Bannes : Françoise VANNIER, Cossé en Champagne : Michèle LAVOUE, Chémeré le Roi et Epineux le Seguin : Jeanine DELHOMMEAU, La Bazouge de Chémeré : Marie-Thérèse SAUVAGE

**Vous souhaitez en savoir plus, contactez-nous !**

**ADMIR BALLEE**

21, rue de Laval

53170 MESLAY DU MAINE

02 43.69.86.80 – [ballee.admr53@wanadoo.fr](mailto:ballee.admr53@wanadoo.fr)



## INFORMATIONS ORANGE

Compte tenu de sa très faible utilisation, la cabine téléphonique installée sous le préau du jardin d'Antan sera supprimée après l'été.

Quelques consignes :

Pour tout poteau ou câble téléphonique présentant un dysfonctionnement, vous devez appeler directement ORANGE au numéro ci-dessous ou par Internet après avoir pris soin de relever les numéros.

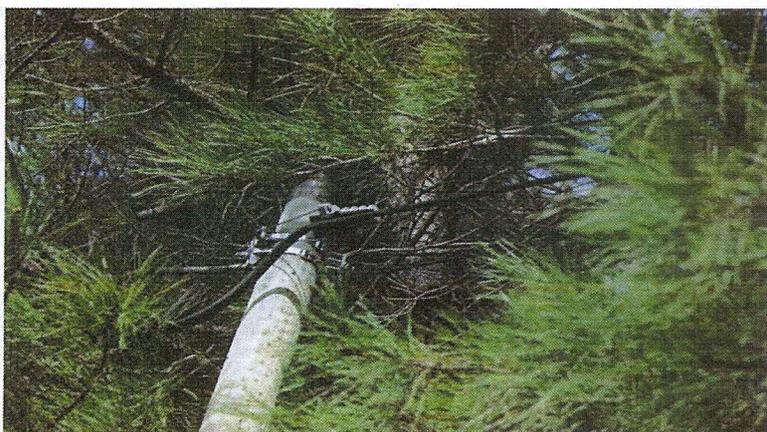
### La Charte « Qualité du réseau téléphonique »



Relever l'identification du poteau :  
**numéro à 6 chiffres**  
**sur l'étiquette bleue**  
à transmettre avec l'adresse  
et le nom de la commune:  
Par téléphone au **0800 083 083**  
Par internet sur le site :  
<http://www.1013.fr/>

### Coupez vos branches pour garder le fil.

Ne laissez pas la nature envahir le réseau téléphonique.



Le frottement des branches détériore les câbles et peut provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence.

Le réseau téléphonique véhicule des communications, le préserver, c'est maintenir le lien entre les personnes.

Pour tout renseignement sur l'élagage en **Mayenne** :  
Frédéric Rougeolle 02 43 67 54 57

# Deuxième Trimestre 1916

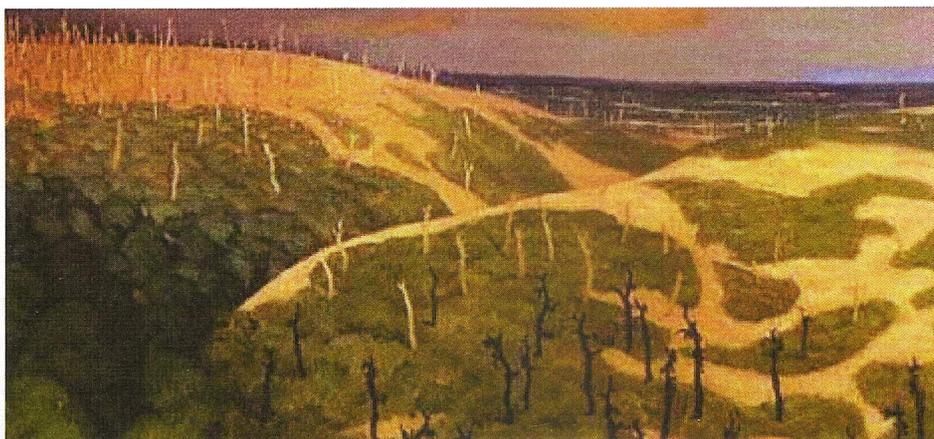
## LA BATAILLE DE VERDUN (suite)

Nous retrouvons nos soldats de Cossé-en-Champagne au cours de ce deuxième trimestre 1916. Ceux dont nous avons des nouvelles, combattent pour la plupart en Lorraine sur les fronts de Verdun. Les assauts y sont sanglants et meurtriers. Sur le panneau d'affichage, nous indiquerons sur une carte les lieux où sont tombés nos soldats.

Le 10 avril, les français stoppent une offensive allemande contre le Mort-Homme et Cumières. La lutte se poursuit les jours suivants, l'armée allemande arrive à conquérir le sommet le 23 mai. François Angot y combattait, son décès est fixé le 23 avril 1916. Gaston Fourmond est tué le 11 avril au Bois de la Caillette entre les Forts de Douaumont et Vaux.

*« La bataille de Mort-Homme s'inscrit pleinement dans ce que l'on a nommé la « Bataille de Verdun ». Au début, les effectifs français étaient de 150000 hommes. En avril, ils s'élèvent à 525000. Cette concentration humaine sur une si faible surface peuvent expliquer dans une certaine mesure le bain de sang que constitue Verdun ».*

Début mai, en raison de l'ampleur de la bataille engagée à Verdun, le Général Pétain demande à Joffre d'avancer l'offensive prévue sur la Somme, ce qui permettrait d'amoindrir la pression allemande sur Verdun. Pétain tente de renouveler les unités sur le front mais il a besoin de renforts : *« la violence et la continuité des bombardements, la difficulté des liaisons et des ravitaillements, l'importance des pertes subies suffisent à expliquer l'usure très accélérée des troupes qui sont appelées sur un front aussi périlleux ».* Après avoir refusé, finalement Joffre envoie des divisions, Nivelle remplace Pétain au commandement de Verdun.



*Félix Vallotton (1864-1925) « Plateau de Bolante »*

A partir du 8 mai, les attaques allemandes se poursuivent sur les deux rives de la Meuse. Le 22 mai, de violents combats ont lieu à nouveau au Fort de Douaumont durant 48 heures. Lorsque l'on descend du Fort de Douaumont vers la Meuse, on y trouve le village de Bras. Eugène Drouin y décède le 22 mai 1916. Eugène était cultivateur à Cossé-en-Champagne. Il était sergent et déjà cité à l'ordre du régiment le 2 mars 1916 : *« Sous-officier énergique et très courageux ; a organisé sous un feu intense de grenades*

*et d'artillerie un ravitaillement en grenades et sacs à terre à la défense d'un poste enlevé aux allemands* ». Il sera de nouveau cité le 16 juillet : « *Sous un feu violent de mitrailleuses et de mousqueteries, s'est élancé bravement à la tête de ses hommes à l'assaut d'une tranchée allemande, est tombé mortellement frappé* ». Le père d'Eugène, Basile, a déclaré à la mairie de Cossé-en-Champagne la naissance de son petit-fils Maxime le 24 juillet 1915 puisque le père était au front. Basile décèdera en janvier 1920 avant la transcription en mairie le 11 septembre 1920 du décès d'Eugène.

Les troupes allemandes enlèvent le Fort de Vaux vers le 6 juin. C'est une place favorable pour conquérir l'ensemble des positions françaises à Verdun. Alors débute la « Bataille de la Somme », cette offensive des alliés permet aux français de soulager le front de Verdun. Mais le Kronprinz s'obstine et veut prendre cette ville pour ensuite se diriger vers la Somme. Il lance l'assaut contre le fort de Souville au nord-est de Verdun, en vain. Auguste Pierre Martin est blessé le 21 juin à Damloup près de Vaux. Au 54ème RI, il assurait, « *jour et nuit, le transport de matériel et de munitions dans une zone battue sans cesse par de violents tirs d'artillerie* ». Théophile Desnos est intoxiqué par le gaz le 25 juin à Souville. A l'époque les allemands utilisent des gaz toxiques dérivés du cyanure. Ces gaz pénètrent dans l'organisme en traversant la paroi pulmonaire et provoquent à faible dose, des nausées et vomissements, à forte dose, la paralysie du système respiratoire, des convulsions, des émissions d'urine et de selles et une mort rapide.

L'empereur Guillaume perd de son arrogance. Son armée doit tenir sur tous les fronts de son pays. Sa marine est battue lors de la « Bataille du Jutland » dans la Mer du Nord. Les troupes françaises se maintiennent et résistent à Verdun, alors que les allemands pensaient prendre la citadelle en quelques semaines, leur armée déçante et doute, et à l'arrière, le peuple affamé subit le blocus continental. Les révoltes augmentent, l'Allemagne aspire à la paix, mais la guerre et la bataille de Verdun sont loin d'être terminées.

### **NOUVELLES DES AUTRES SOLDATS**

Après sa seconde blessure en 1915, rentré au dépôt, Francis Renoult repart aux armées le 30 mai. Camille Pierre Leroi, blessé en 1915 puis à nouveau en 1916 est rentré au dépôt le 7 avril. Vital Henri Lemaitre est détaché du 15 avril 1916 au 01 mars 1918 en Orient comme ordonnance du général. Auguste David, qui exerce le métier de boulanger à Cossé, bénéficie d'un nouveau sursis du 1<sup>er</sup> mars 1916 au 28 avril 1916. Les soldats, placés en sursis d'appel, se trouvaient toujours rattachés à un régiment, mais travaillaient en fait soit à l'usine soit dans leur commerce. Henri Picard est blessé une seconde fois le 10 juin. Louis Plaçais est blessé par éclats d'obus au Bois de Cottiard. Cette tranchée se trouve près du village de Flirey en Meurthe et Moselle au-dessus de Toul. Si nous n'avons pas plus de renseignements sur Louis, le petit village de Flirey reste connu pour un sujet plus léger : c'est le lieu de naissance d'une star de cinéma. En 1918, les troupes américaines ont rejoint les alliés. Les allemands fuient le village détruit de Flirey. Dans un chenil bombardé, un caporal américain récupère deux chiots. Il les nomme comme les poupées fétiches que donnent les enfants Lorrains aux soldats pour leur porter chance : Nénette et Rintintin. Le chien Rintintin se révèle extrêmement intelligent. Il deviendra une vedette de cinéma et sera le premier héros animal, ancêtre des Lassie, Skippy, Belle etc... il aura son étoile au « Hall of Fame Boulevard » d'Hollywood. Ses descendants continueront à jouer dans des films ou dans le feuilleton « Rintintin » des années 50-60. Les plus anciens se souviennent sûrement de Rusty et de son cri « *You-ou Rintintin !* ».